



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

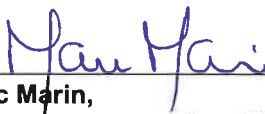
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 90-256**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 4 décembre 2023 à 19h30 à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 380, ch. de North Hatley, lot 4 248 951.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour agrandir la résidence à une distance de 12,48 m de la limite avant du terrain alors que selon la grille des spécifications n° 99F5485-G-8, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul avant minimale en zone R-2 est de 13,7 m;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 4 décembre 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 16 novembre 2023.



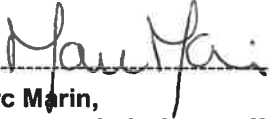
Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-trois.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier